

Examen parasitologique des selles Examen parasitologique d'une selle

Code IPT : 1101200

Nombre B :

Délai Résultat : 5 Jours

Laboratoire :

Laboratoire de Parasitologie-Mycologie

Discipline :

Coprologie parasitaire

Spécimens :

- Spécimen 1 : Selles
 - Volume : 1 mL
 - Conservation et acheminement : 2 h à température ambiante

Commentaires :

Remplir le flacon fourni par le laboratoire au minimum au 1/3. Ne pas remplir au maximum le pot. Acheminement rapide du flacon au laboratoire, dans un délai inférieur à 2 heures si possible. En cas de recherche d'amibes, il est préférable d'émettre les selles au laboratoire (le délai maximal entre l'émission et l'examen des selles est de 30 minutes). Pas de congélation, ni de conservation au frais. Prendre contact avec le laboratoire. Les renseignements épidémiologiques, cliniques et biologiques sont indispensables. Les selles ne doivent pas être souillées par les urines.

Technique Analyse :

Examen direct + Culture

Synonymes :